

Politique relative aux chiens

DIRECTIVES POUR LES CHIENS ET LEURS PROPRIÉTAIRES

Au Golf Club Villars, nous sommes heureux d'accueillir votre ami à quatre pattes pour qu'il profite d'une journée sur le parcours avec vous ! Chaque propriétaire de chien doit d'abord déterminer si son chien peut l'accompagner.

Chaque chien doit être :

- ✓ Sous le contrôle permanent de son propriétaire dès l'arrivée dans l'enceinte du Golf. C'est-à-dire en laisse, tenu à la main, attaché au sac ou à la voiturette. Ceci dès la sortie de la voiture ou la descente du train ;
- ✓ En bonne santé et disposer d'un carnet de vaccination à jour ;
- ✓ Bien socialisé, docile, entraîné à l'obéissance et capable d'attendre tranquillement et patiemment ;
- ✓ Ne réagit pas aux bruits ou à l'activité du golf et ne poursuit PAS les balles, les machines, les chariots ou les autres golfeurs.

Les propriétaires sont responsables :

- ✓ D'obtenir l'accord des golfeurs du flight avant d'emmener le chien sur le parcours ;
- ✓ Du comportement de leur chien ;
- ✓ De veiller à ce que leur chien ne soit pas en liberté ;
- ✓ De disposer du matériel ad-hoc et du ramassage immédiat et complet de toute déjection ;
- ✓ De tenir leur chien à bonne distance des golfeurs, plus particulièrement lors du swing ;
- ✓ De faire un détour s'ils remarquent qu'une personne est effrayée ;
- ✓ D'assurer la sécurité et le bien-être de leur chien ;
- ✓ De nettoyer la voiturette de toute trace laissée par leur chien ;
- ✓ De tout dommage éventuel aux biens ou aux personnes ;
- ✓ De respecter ces directives, indépendamment de la taille du chien.

Les chiens ne sont PAS autorisés :

- ✓ Sur les départs, les greens, les bunkers ni à l'intérieur du Club House (étage accueil) ;
- ✓ Sur le parcours pendant les tournois.

Si un chien n'est pas sous le contrôle adéquat de son propriétaire (en laisse, tenu à la main soit attaché au sac soit dans la voiturette), s'il se trouve dans des zones interdites, s'il perturbe les autres golfeurs par ses aboiements ou son mauvais comportement, ou s'il cause des dommages ou des blessures, les collaborateurs du Golf Club Villars se réservent le droit de demander au propriétaire de quitter immédiatement l'enceinte du Golf. L'expulsion du chien, éventuellement définitive, peut avoir lieu après que des avertissements aient été donnés au propriétaire voir sans avertissement selon la nature de l'infraction.

Cette politique sera revue régulièrement et peut être ajustée ou révoquée à tout moment à la seule discrétion du Comité.